

Publié le 10 octobre 2012

Epl et conduite de projet: des solutions innovantes pour les collectivités

Une vingtaine de participants, élus et cadres territoriaux, ont assisté à l'atelier « Financement et conduite de projets » proposé par la Fédération des Epl Pays de la Loire-Bretagne et l'Association des maires de Loire-Atlantique à l'occasion du salon Edile, le 4 octobre à Nantes.

« Comment financer et conduire mon projet ? » est sans doute la question que se pose le plus souvent un élu. Naturellement il n'y a pas de réponse unique mais la gamme Epl s'est progressivement imposée comme un outil incontournable pour accompagner les politiques publiques. D'ailleurs, leur croissance, + 16 % ces trois dernières années dans les Régions Pays de la Loire et Bretagne, en atteste. La complexité croissante des projets et les défis auxquels sont confrontés les collectivités appellent à repenser les modes de faire traditionnels. Repenser la gestion publique locale est devenue une exigence. A cet égard, a souligné Bernard Chesneau, maire de Thouaré et vice-président de Nantes Métropole « les Entreprises publiques locales me semblent des outils particulièrement adaptés parce qu'elles permettent d'allier atouts du privé et valeurs du public ». En exemple, il a évoqué le PPP conduit avec la Sem [LOD](#) pour l'aménagement du cœur de ville de Thouaré. Ce projet parce qu'il a été mené par une Sem dont « l'intérêt général fait partie des gènes » a permis de préserver un volet social fort. Recourir à une Epl permet un travail « main dans la main » entre la collectivité et l'opérateur s'est félicité Bernard Chesneau. En matière de financement, les Epl jouent pour les collectivités un rôle démultiplicateur en termes d'investissement avec par exemple la constitution de filiales. Christian Giboureau, directeur de la Sem LOD et de la Spla [LOMA](#) a donné l'exemple de la SAS ADEO Bellevue. Jean-Marcel Morisset, directeur régional de la Caisse des dépôts a mis en avant le rôle de l'établissement public en matière de financement dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans le champ de l'intérêt général comme l'aménagement ou les EnR. Il a rappelé que le modèle économique de l'intérêt général est très spécifique et que l'équilibre financier nécessaire est très fragile. Dans ce contexte, l'excellence de l'intervention des Epl est unanimement reconnue. L'exemple de [NGE](#) (gestion d'équipements publics, développement des EnR) a également été présenté par son directeur, Thierry Duflot. En effet, Les Epl avec la souplesse, l'adaptabilité, la polyvalence, la réactivité et la maîtrise politique qu'elles offrent poursuivent le mieux l'objectif d'un opérateur global dédié aux territoires en capacité d'offrir des réponses « sur-mesure ».